



Reconnaissance institutionnelle

Prouver ses compétences
et obtenir une attestation

Reconnaissance institutionnelle

Prouver ses compétences et obtenir une attestation

Procédure d'évaluation pour les demandeurs d'emploi ayant accompli un bilan de compétences et qui désirent faire attester leurs compétences officiellement. Une expérience professionnelle d'une durée significative est exigée.

Objectifs

- Obtenir une reconnaissance officielle de compétences (attestation cantonale) après avoir effectué un stage dans une entreprise agréée par l'association professionnelle ou l'instance équivalente.
- Utiliser cette attestation de compétences dans un but de réinsertion ou de réorientation.
- Attester des compétences spécifiques.

Contenu

- Elaboration de la liste des compétences à valider.
- Stage de validation en entreprise.
- Etablissement de l'attestation cantonale officielle.
- Suivi individuel et plan d'action.

Organisation

- Entretiens individuels avec des psychologues conseillers ou conseillères en orientation scolaire et professionnelle.
- Stage de validation dans une entreprise désignée par l'association professionnelle.
- 1 à 2 mois de stage en entreprise et 10 heures de suivi individuel.

Titre obtenu

- Attestation cantonale de compétences.

CIO SIERRE

Rue Bonne-Eau 18, 3960 Sierre
027 606 95 40
ciosierre@admin.vs.ch

CIO MARTIGNY

Av. du Collège 5, 1920 Martigny
027 606 95 20
ciomartigny@admin.vs.ch



CIO SION

Av. de France 23, 1950 Sion
027 606 45 09
ciosion@admin.vs.ch

CIO MONTHÉY

Av. de la Gare 24, 1870 Monthey
027 606 95 00
ciomonthey@admin.vs.ch

Les CIO sont certifiés



www.vs.ch/orientation